



Québec, le 23 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente donne suite aux questions inscrites au feuillet du 1^{er} novembre 2016 concernant un projet d'usine de gazéification à Saint-Lambert-de-Lauzon. Ces questions visent à savoir si le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) avait connaissance d'études en lien avec ce type de projet, et plus spécifiquement si le gouvernement considérait le projet d'usine à Saint-Lambert-de-Lauzon.

En effet, le MESI est au fait du projet. Cependant, le Ministère est en attente d'informations de la part du promoteur afin d'effectuer l'analyse de celui-ci.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Anglade

QUESTION AU FEUILLETON DU DÉPUTÉ DE MASSON À LA MINISTRE ANGLADE - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR GAZÉIFICATION À HAUTE TEMPÉRATURE À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON (PROJET PHARE)

2016-14858

ÉTAT DE SITUATION

- La présente fait suite aux questions suivantes, inscrites au feuillet du 1^{er} novembre 2016 par le député de Masson, en ce qui a trait à l'implantation d'une usine de traitement des matières résiduelles par gazéification sur le territoire de Saint-Lambert-de-Lauzon (pages 20 et 21) :
 - 1) La ministre pourrait-elle s'engager, par écrit, à rencontrer le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, afin d'analyser [...] sa proposition d'usine [...] par gazéification à haute température?
 - 2) Pourrait-elle m'indiquer si des rapports et études ont été réalisés [...] concernant les avantages d'une telle usine [...]
 - 3) [...] Peut-elle m'indiquer si le projet [...] est considéré par son gouvernement? Si oui, quels sont les prochains gestes que le gouvernement entend poser en vue de sa réalisation?
- Ce projet, intitulé PHARE, est porté par l'entreprise 3R Synergie. Il consiste en un complexe industriel composé d'un centre de tri, d'une usine de traitement par gazéification des déchets ultimes et à l'implantation de serres pour la culture biologique de fruits et de légumes variés. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) est impliqué dans l'évolution du dossier depuis 2012.
 - L'entreprise a présenté au MESI la première version de son projet, alors prévu à Bécancour, en mars 2012. Des conseillers d'Investissement Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques étaient présents à cette rencontre. L'entreprise demandait une subvention de 2,1 M\$ pour réaliser les études de faisabilité requises pour la réalisation du projet, estimé à 229 M\$. Bien que ce projet comportait des lacunes importantes, le MESI a proposé en février 2013, une aide de 100 k\$ dans le cadre du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, mais le promoteur ne pouvait contribuer par la mise de fonds minimale exigée, soit 10 % du coût du projet comme le requiert le Fonds.
 - En mars 2014, des représentants du MESI, dont M. Mario Bouchard, sous-ministre adjoint, ont rencontré l'entreprise à nouveau. À la suite de cette rencontre, le MESI a remis à l'entreprise une liste d'exigences qui devaient être satisfaites pour procéder à l'analyse du dossier, incluant la présentation d'un montage financier.
 - L'entreprise a déposé en septembre 2014, une nouvelle demande d'aide financière au MESI pour la construction de 10 usines au coût total de 3,4 G\$, incluant le projet initial de 229 M\$ prévu à Bécancour. Ce projet comportait les mêmes lacunes que sa version initiale, soit une insuffisance de documentation, une technologie étrangère peu utilisée à ce jour et dont on peut difficilement évaluer la performance, un financement dépendant exclusivement du soutien gouvernemental et un secteur d'activités exigeant une compétence particulière et comportant des risques importants. Conséquemment, le MESI avait décidé de ne pas poursuivre l'analyse du projet d'investissement.

- Au cours de l'été 2016, le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon et 3R Synergie ont sollicité des rencontres auprès des ministres M^{me} Dominique Viens et M^{me} Dominique Anglade pour présenter une version identique du projet, qui serait réalisé cette fois-ci à Saint-Lambert-de-Lauzon. Pour les mêmes raisons qu'en 2014, il n'a pas été recommandé de donner suite à la demande (voir courriel en annexe).

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- Bien que la vision derrière le projet soit cohérente, les lacunes en documentation sont trop importantes pour permettre une analyse rigoureuse. Notamment et sans s'y restreindre :
 - le projet est insuffisamment documenté;
 - le projet repose sur une technologie étrangère peu utilisée à ce jour et qui comporte des risques techniques importants;
 - son financement dépend exclusivement du soutien gouvernemental;
 - le promoteur n'a pas démontré qu'il a rassemblé les ressources comptant l'expertise requise.
- Aucune nouvelle information susceptible de modifier la position du MESI n'a été reçue depuis juillet 2016. Conséquemment, nous proposons :
 - d'inviter le maire à venir présenter le projet devant des intervenants du MESI, en compagnie du promoteur;
 - de lui confirmer qu'aucune étude documentant les avantages-coûts de la gazéification n'a été portée à notre attention;
 - de lui mentionner que le MESI considérera tout nouvel élément visant à bonifier le projet.

CONSULTATIONS

- La Direction régionale du Centre-du-Québec
- La Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

RECOMMANDATION

Signer le projet de lettre ci-joint.